

Rectifications de l'orthographe

ALLER DE L'AVANT

Lorraine Pagé

Dans le dernier numéro de *Nouvelles CSQ*, nous avons constaté que la réforme de l'orthographe compte sur des appuis. Mais il existe aussi des oppositions.

C'est ainsi que Marie-Éva de Villers, auteure du *Multidictionnaire de la langue française*, estime que les rectifications portent « principalement sur l'orthographe d'usage, alors que l'orthographe grammaticale est pratiquement inchangée ». Ce qui l'amène à conclure que l'entreprise n'en vaut pas la peine. « C'est plutôt l'orthographe grammaticale qu'il faudrait simplifier » car, plaide-t-elle, « ce sont les accords grammaticaux qui constituent les principales difficultés de la langue française ». Néanmoins, elle n'a pas hésité à faire état de certaines rectifications simplifiant la graphie de certains mots dans le *Multidictionnaire* : rationalisation du pluriel des noms composés, soudure de certains mots, emploi possible du trait d'union dans certains nombres et pluriel francisé de certains emprunts.

Devant la polémique, le Conseil supérieur de la langue française, dont c'est le mandat de conseiller le gouvernement sur les questions linguistiques, a créé un comité formé de représentants de divers milieux, littérature, édition, linguistique et enseignement, afin de faire le point et tenter de dégager des perspectives.

Hervé Bergeron, enseignant de français à l'école secondaire les Etchemins de la Commission scolaire des navigateurs était membre de ce comité. Partisan de la réforme depuis le début, il croit qu'il est nécessaire de l'adopter pour deux raisons. « L'écriture est un système inventé par l'être humain il y a environ 6000 ans. Elle n'a aucun lien organique avec la faculté de langage de l'être humain qui, elle, ne concer-

ne que le langage parlé. Celui-ci s'est modifié considérablement depuis quelques siècles et se modifie encore et tout cela, sans la moindre révolution de palais académicien. »

Comme enseignant, il constate aussi que les difficultés artificielles du français écrit constituent un écran à la maîtrise véritable de la langue écrite par le plus grand nombre. « En focalisant l'attention sur les fautes d'orthographe qui ne viennent que d'une convention héritée d'un autre âge et sur les erreurs d'accord qui souvent sont tout sauf logiques, il faut nécessairement consacrer un temps fou à ces aspects, qui ne seront que rarement maîtrisés, cela au détriment des compétences en lecture et en structuration de la langue écrite et de la pensée. Or, insiste-t-il, la société actuelle et future, selon toute prévision, demandera des compétences supérieures en lecture et en structuration de la pensée à l'oral et à l'écrit. Telle est la conséquence de la société informatisée du savoir et de l'information. »

Il est aussi tenant d'une réforme qui ira plus loin. En effet, d'après lui, « l'écrit n'appartient plus à une petite élite qui pouvait se distraire et se distinguer par l'usage de graphies et de règles tarabiscotées. Il faudra, par exemple, s'attaquer aux règles d'accord, les rationaliser et les simplifier. Je ne donnerai qu'un exemple : la règle d'accord du participe passé avec *avoir* qui s'accorde avec le complément direct s'il est placé avant le verbe. Prenons les deux phrases suivantes : *J'ai vu l'auto de mon voisin. L'auto que j'ai vue est celle de mon voisin.* La même action portant sur le même objet amène des accords différents. »

Il décrit en ces termes la situation qui prévaut dans les écoles : « Actuellement, rien n'est clair. Nous n'avons eu aucune directive quant à l'acceptation de la nouvelle orthographe. Ce



PAUL CHAMBERLAND

Hervé Bergeron, enseignant de français, est un partisan de la réforme depuis le début.

qui est accepté, c'est ce qui se retrouve déjà dans les dictionnaires. Nous enseignons et corrigeons donc selon les règles traditionnelles de l'orthographe. »

Selon lui, la stratégie d'implantation de la réforme de l'orthographe est pourtant simple. « Le MEQ en a la clé : former les nouvelles générations aux changements prévus et à venir. Pour les autres, par le biais de l'Office de la langue française, il faut permettre les deux usages pendant le temps qu'il faudra. On a changé de systèmes de mesures dans les années 70 en procédant de cette façon. Ce changement avait beaucoup plus d'implications sociales que les quelques modifications apportées aux conventions graphiques du français. »

Ce passionné de la langue conclut l'entrevue avec fougue : « On peut se réfugier dans le supposé passé glorieux du français, on peut se dire que les autres n'ont qu'à faire comme nous et à apprendre les pièges du français, on peut traiter de traîtres ou de paresseux les adeptes du changement

et les jeunes, mais n'oublions pas qu'une langue ne survit que par ses usagers et que de nombreuses langues sont disparues et disparaîtront dans les prochaines décennies. Si les graphies venues du passé et certaines règles d'accord sont un obstacle à la maîtrise de l'écrit par le plus grand nombre d'usagers, changeons-les ! »

Le Conseil supérieur de la langue française, dans un document de réflexion transmis à la ministre Lyne Beauchamp, invite le gouvernement à aller résolument de l'avant dans l'implantation de la réforme de l'orthographe. La société québécoise a été, dans le passé, en première ligne concernant l'évolution de la langue française. Citons, à titre d'exemple, la féminisation des titres ou encore l'utilisation du terme *courriel* au lieu du *e-mail* dont l'usage était courant dans la francophonie. Son influence pourrait bien être aussi déterminante si elle s'engageait aussi résolument dans la mise en œuvre de la réforme de l'orthographe.

Ce texte est écrit en orthographe rectifiée.

Dix rectifications

1. Les numéros composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.
Ex. : deux-cents-vingt.
 2. Pluriel du second élément de mots composés.
Ex. : compte-gouttes, après-midis.
 3. Accent grave plutôt qu'aigu dans certains mots.
Ex. : évènement, règlementaire.
 4. L'accent circonflexe disparaît sur le *i* et le *u*, avec quelques exceptions.
Ex. : cout, paraître.
 5. Les verbes en *-eler* et *-enter* se conjuguent sur le modèle de peler.
Ex. : j'amoncèle.
 6. Les mots empruntés forment leur pluriel comme les mots français.
Ex. : matchs.
 7. Soudure dans certains mots.
Ex. : contrappel, portemonnaie.
 8. Les mots en *-olle* et en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple.
Exemple : corole, frisoter.
 9. Déplacement du tréma sur la lettre *u*.
Ex. : aigüe.
 10. Le participe passé de *laisser*, suivi d'un infinitif, est invariable.
Ex. : elle s'est laissé maigrir.
- Et quelques mots sont retouchés.
Ex. : ognon, exéma, nénufar, leadeur, interpeler, etc.

Prise de conscience. Compassion. Action.

Le projet **Cultiver la paix** développe des ressources pédagogiques pour encourager les jeunes âgés de 15 à 18 ans à respecter la diversité, à penser à l'échelle planétaire, à reconnaître les injustices et à réagir à la violence autrement que par la violence. Les ressources sont gratuites pour les écoles et les organismes communautaires partout au Canada.

Maintenant disponible !

La deuxième ressource de la série pédagogique **Cultiver la paix, Passer à l'action**, comprend un guide d'activités, une vidéo et une série d'affiches visant à renforcer l'éducation sur les problèmes du monde, le développement durable, la justice sociale et la citoyenneté utile.

Vous souhaitez avoir des copies de notre première ressource ?

Cultiver la paix au XXI^e siècle examine les causes de la violence, les définitions de la sécurité, et les questions de droits humains et de justice mondiale. Cette ressource comprend un guide d'activités complet et une vidéo de l'ONF. Elle est actuellement utilisée dans les écoles et auprès des organismes communautaires partout au Canada.

Pour télécharger une version électronique de ces ressources ou pour avoir accès à du matériel de soutien additionnel, visitez le www.cultiverlapaix.ca.

Pour de plus amples informations ou pour commander des ressources, contactez-nous au info@chainonscolaire.ca ou faites le 1-888-882-8865.

Le projet **Cultiver la paix** est une initiative du Chaînon scolaire, organisme à but non lucratif qui soutient l'éducation publique au Canada.
www.chainonscolaire.ca



cultiver
la paix



passer à l'action

